



Confiscation du véhicule

Par **lili28380**, le **10/06/2014** à **13:22**

Bonjour je suis passer au tribunal en comparution immédiate et 24 h de garde a vue pour conduite sans permis et defaut d assurance en récidive la voiture est encore au nom de ma nièce peut t on me la saisir ou lui saisir a elle car elle a reçu le meme courrier que moi en vue de la restitution du véhicule du moins la saisi lorsque c est moi qui conduisait la carte grise est déjà en posséition de la fourrière ainsi que la clef mais il n on pas le certificat de vente de celle ci est ce que je peu encore envoyé a la préfecture le certificat de cession du vehicule au nom de mon fils afin de sauver mon véhicule
merci

Par **domat**, le **10/06/2014** à **15:02**

bjr,
si vous avez les renseignements nécessaires vous pouvez vérifier sur internet si le véhicule appartenant à votre nièce est gagé ou non.
en l'absence de gage, la cession est possible en sachant quand même que si la cession a lieu alors qu'une saisie est en cours ou prévisible,et si la vente n'a pour but que d'empêcher cette saisie, la vente peut être annulée (action paulienne).
cdt

Par **maraniabuchin**, le **10/06/2014** à **18:35**

Bonjour

Vous êtes en France en Martinique Réunion Guadeloupe ou autre,
Pour vous qui êtes fichés, interdits bancaires et si vous n'avez pas la faveur des banques et vous avez besoin de prêter de l'argent entre particulier, Nous aidons les gens sérieux et honnêtes, qui peuvent rembourser le prêt dans le temps normale qu'ils veulent . Nous prêtons de 1000€ à 1.350.000€ en 48h voir 72h plus tard . Nos rebroussement se fait avec un intérêt de 1 % sur tout la de votre remboursement selon votre demande de prêt. Pour plus d'infos contactez nous sur cet adresse Mail:

chavanaz-jeanpaul@hotmail.fr

Réponse rapide

**NB: NE CONTACTEZ PLUS
D'AUTRE PERSONNES AFIN D' EVITER TOUT CONFLIT . CAR RETENEZ NOTRE
ADRESSE MAIL : chavanaz-jeanpaul@hotmail.fr**

Plus d'infos Tél : 06 32 16 54 25 . Mr CHAVANAZ